
Adresse de la société populaire d'Auzances (Creuse) qui donne connaissance des dons patriotiques envoyés, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Auzances (Creuse) qui donne connaissance des dons patriotiques envoyés, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 449;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27115_t1_0449_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sur l'institution des fêtes décadaires devient d'autant plus cher au peuple français, qu'il doit le venger, ce peuple magnanime, aux yeux des nations et de la postérité, de tous les outrages de la perfidie, en attestant la moralité pure qui le dirige dans la carrière de la liberté.»

BORDEAUX, MONFLETTE, LELEU, VILLEMONEY,
PETIT [et 1 signature illisible].

e

La Société populaire d'Auzances, département de la Creuse, adresse ses félicitations sur la découverte de la conspiration ourdie contre la liberté; elle invite la Convention nationale à rester à son poste, et annonce qu'elle a fourni en don patriotique 62 chemises, 50 paires de bas, 30 livres de charpie, un pistolet; plus 15 marcs 5 onces d'argenterie, des cuivres, fers et cloches, provenant des ci-devant églises (1).

[Auzances, 22 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Vous venez d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en étouffant dans sa naissance une conspiration criminelle ourdie dans les ténèbres par des monstres couverts du masque du patriotisme, nous avons frémi d'horreur en sondant l'immensité de l'abîme que des hommes corrompus avaient creusé sous les pieds des trop confiants républicains. Oui, c'en était fait de la patrie sans l'active surveillance des Comités de salut public et de sûreté générale qui ont saisi, en un instant, tous les fils de la conspiration et fait tomber la tête des principaux conjurés. Poursuivez sans relâche les restes impurs de cette faction liberticide. Elle n'est que le premier anneau d'une multitude d'autres que l'effroi de la chute de celle-ci concentre, pour quelques instants, mais dont l'explosion pourrait devenir terrible dans le calme de la sécurité même.

C'est à regret, Citoyens Législateurs, que nous vous exprimons nos alarmes, mais elles sont fondées sur une expérience malheureusement trop certaine pour que l'expression puisse vous en être pénible. Non, jamais nous ne désespérerons du salut de la patrie, tandis que vous continuerez à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement; songez toujours que les destinées des générations présentes et futures reposent sur vous. L'anéantissement de l'esclavage, le triomphe de la liberté et de l'égalité, enfin la jouissance plénière des droits de l'homme et du citoyen, voilà le terme désiré de nos espérances, et celui de vos glorieux efforts. La tâche est grande mais la gloire qui vous attend sera impérissable, comme la République dont vous êtes les fondateurs. Restez à votre poste pour consolider le bonheur des peuples libres et pour apprendre aux tyrans couronnés que leurs trônes ne sont que d'argile.

Nous vous annonçons avec plaisir que le meilleur esprit et le plus grand calme règnent dans

notre commune; la raison y a pris la place des anciens préjugés, et le flambeau sacré de la philosophie a dissipé les nuages épais de la superstition. Vive la Convention, vive la Montagne, vivent les comités de salut public et de sûreté générale. Périrent à jamais les conspirateurs et les traîtres. S. et F.»

COUTON (présid.), DUPUIZEAUX (secrét.),
DENEUFOIS (secrét.).

Suit l'état des dons figurant au p.v. Une seule différence: 90 paires de bas, alors que le p.v. en mentionne 50.

f

La Société populaire de Gravelines annonce que les volontaires du 3^e bataillon du Lot, en garnison dans cette place, renoncent à leur viande pendant 4 jours, et les officiers pendant une décade: ces derniers font en outre la remise de la moitié de la viande que la loi leur accorde pendant tout le temps qu'il y aura pénurie. Ils ont encore déposé sur le bureau de cette société, 440 liv. pour le soulagement des indigens de Gravelines (1).

g

Les administrateurs du district de Montélimar (2) félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent que toutes les communes de ce district ont abjuré le fanatisme et envoyé à la monnaie de Paris les dépouilles de leurs ci-devant églises. Ces envois ont produit 394 marcs 5 onces 3 gros d'argenterie (3),

[Montélimar, 7 flor. II] (4).

« Législateurs,

Le gouvernement que vous veniez de donner à la France dans ces tems d'orages et d'intrigues est le seul qui puisse consolider les hautes destinées où la République va bientôt s'élever. Les méchants seuls en murmurent, c'est là le triomphe de votre sagesse; vous avez su déjouer toutes les machinations infernales des ennemis du peuple, aussi sa confiance est sans bornes. Celui que nous avons le bonheur d'administrer adore avec nous votre courage; vous lui avez appris que le prêtre et le noble étaient les instruments de la tyrannie. Toutes nos communes se sont hâtées de convertir leurs temples où siégeaient l'erreur et le fanatisme en temples de la Raison. Partout va succéder la vraie morale à celle des prêtres. Chacun saura bientôt que l'encens le plus agréable à la divinité est l'observance sévère de vos sages lois. Chacun saura que le favori de l'Être suprême est celui qui fait le plus de sacrifices pour la patrie et qui peut dire dans sa conscience: « Je n'ai fait » à autrui que ce que je veux qu'on me fasse ».

Toutes nos communes, ne suivant d'autre impulsion que celle de leur Raison, ont offert à

(1) P.V., XXXVII, 299. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

(2) Drôme.

(3) P.V., XXXVII, 299. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t) et 3 prair.; M.U., XL, 13.

(4) C 302, pl. 1098, p. 20.

(1) P.V., XXXVII, 298. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t) et 3 prair.; J. Lois, n° 599.

(2) C 302, pl. 1089, p. 22.